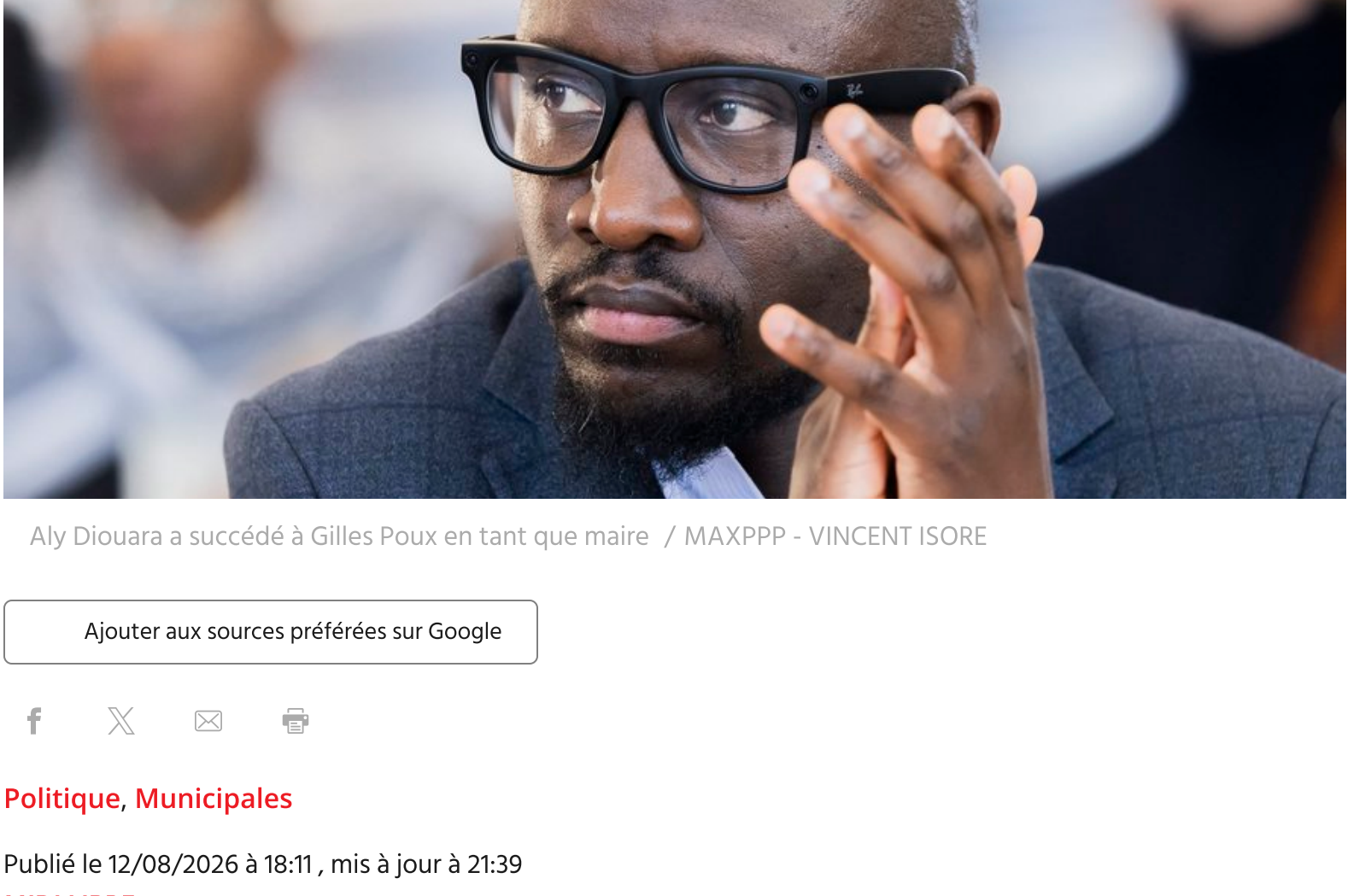


Accueil > Politique

"On dirait un copier-coller" : le maire LFI Aly Diouara accusé d’avoir orchestré un faux recours pour continuer de toucher son indemnité de député



Aly Diouara a succédé à Gilles Poux en tant que maire / MAXPPP - VINCENT ISORE

Ajouter aux sources préférées sur Google

f X ✉ 🖨

Politique, Municipales

Publié le 12/08/2026 à 18:11 , mis à jour à 21:39

MIDI LIBRE

Écouter cet article ⓘ 00:00 / 02:22 Powered by majelan X

Cinq mois après son élection à La Courneuve, le maire Aly Diouara percevrait toujours son indemnité d’élu de député LFI de la 5e circonscription de Seine-Saint-Denis. Un recours électoral, qui pourrait avoir été déposé par l’un de ses proches, gèle en effet l’application de la loi sur le non-cumul des mandats.

Cinq mois après son élection lors des municipales, il continue de toucher son indemnité d’élu parlementaire. Comme le souligne **Le Canard Enchaîné**, le nouveau premier édile de La Courneuve, Aly Diouara, est officiellement toujours élu au Palais-Bourbon, en dépit de la loi sur le non-cumul des mandats.

La raison ? Le 17 avril dernier, Nabil Touchna, un proche de l’élu qui avait "liké" plusieurs publications du candidat lors de la campagne, a déposé un recours contre l’élection du nouveau maire le 27 mars dernier.

D’après **Le Parisien**, cet homme remet en cause le rôle joué par l’association "La Seine-Saint-Denis au cœur" fondée par Aly Diouara et dénonce des éléments *"laissant penser très clairement au financement illégal d’une campagne électorale ainsi que du détournement, à des fins électorales, de ressources financières, humaines et administratives de ladite association"*. Il fait référence à l’utilisation du logo de "La Seine-Saint-Denis au cœur" sur les documents de propagande du candidat.

Au moment de l’article de nos confrères du *Parisien*, certaines sources locales s’interrogeaient déjà sur ce recours, pensant qu’il pouvait s’agir d’un proche de l’élu.

7 600 euros d’indemnité en tant que député

En 2024, après l’élection d’Aly Diouara à l’Assemblée, ces stratagèmes avaient été pointés du doigt par la Commission nationale des comptes de campagne. Le Conseil constitutionnel avait finalement validé les comptes de campagne du député.

"On dirait qu’il y a eu un copier-coller de la procédure de 2024. La rumeur dit que ce pourrait être un proche d’Aly Diouara qui a fait ça, sachant très bien que le recours serait débouté", confient plusieurs sources. Cette technique est d’autant plus redoutable que ce genre de recours peut durer longtemps, qui plus est s’il y a appel derrière.

L’élu insoumis cumulerait donc une partie de ses deux indemnités dans la limite d’une fois et demie celle du parlement, soit 7 600 euros bruts mensuels selon *Le Canard Enchaîné*.

Interrogé sur la question, le trentenaire s’est quant à lui défendu en expliquant avoir mis en *"stand-by (son) indemnité de maire et opté pour le versement unique de (son) indemnité parlementaire"*. Une affaire qui éclabousse un peu plus La France Insoumise, après celle visant Bally Bakayogo et un supposé emploi fictif à la RATP.

Voir les commentaires

Envie de donner votre avis ? (13 commentaires)

J'ai déjà un compte OU Je n'ai pas de compte

Je me connecte

Je m'inscris gratuitement

Les commentaires (13)

301100 Il y a 4 minutes **SIGNALER UN ABUS**

Merci à notre presse régionale ou nationale (pour le coup le canard enchaîné)
De dénoncer c'est fait malheureusement trop coutumier.

RÉPONDRE

Maximaxxx Il y a 32 minutes **SIGNALER UN ABUS**

Il vole l'argent de son pays et demande aux citoyens de partager les richesses du travail..

RÉPONDRE

Vintage Il y a 56 minutes **SIGNALER UN ABUS**

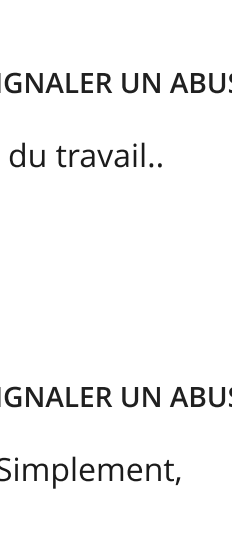
Lui, il a tout compris ! Comment s'enrichir en France quand on a un pouvoir ! Simplement, suivre l'exemple de nos dirigeants

RÉPONDRE

Voir plus de commentaires

Sur le même sujet

Des emplois fictifs à la RATP ? L'association AC !! Anti corruption porte plainte, on vous explique l'affaire



SUIVEZ-NOUS f X Instagram 📱

NEWSLETTERS Découvrez l'ensemble des newsletters de Midi Libre Découvrir

SHOPPING

High-tech
Maison
Mode

PRATIQUE

Vidéos
Carnets
Programme tv
Horoscope
Bourse

JOURNAL ET SERVICES

S'abonner
Gérer mon abonnement
Archives
Collections
Applications mobiles
Rss

LES SITES DU GROUPE

La Dépêche
La NR des Pyrénées
L'Indépendant
Le Petit Bleu d'Agen
Centre Presse Aveyron
Toulooscope
Le Villefranchois
Le Journal de Millau
La Gazette du Comminges
Rugbyrama
Midi Libre annonces
evelyne
Nos dossiers locaux
Boutique Midi Libre
Hommagia
Groupe La Dépêche

MENTIONS LÉGALES DONNÉES PERSONNELLES COOKIES PUBLICITÉ

CHARTRE DE MODÉRATION CONTACTEZ-NOUS À PROPOS PLAN DU SITE CGU